



INSEE  
AUVERGNE

SPOT  
AUVERGNE  
SYSTÈME PERMANENT D'INFORMATION DU TOURISME

INSEE *auvergne*

La Lettre n° 39  
janvier 2007

# Emploi

Auvergne : 18 000 emplois  
salariés liés au tourisme

**E**n 2003, l'emploi salarié lié au tourisme représente, en moyenne annuelle, 18 260 postes en Auvergne. Le poids de l'hôtellerie dans cet emploi est plus élevé pour la région qu'au niveau national. En contrepartie, la part de la restauration est sensiblement plus faible, en particulier dans les départements du Cantal et de la Haute-Loire. L'Auvergne se caractérise aussi par la relative importance des activités thermales dans l'emploi touristique, surtout dans l'Allier et le Puy-de-Dôme.

INSEE - Division Études économiques et conjoncture

**E**n 2003, l'Auvergne compte, en moyenne annuelle, 18 260 emplois salariés directement liés à la fréquentation touristique. Ils représentent 4,4 % de l'emploi salarié auvergnat et 2,0 % de l'emploi salarié touristique français.

L'approche habituellement utilisée pour appréhender l'emploi touristique consiste à retenir l'ensemble de l'emploi dépendant d'activités dites « caractéristiques du tourisme<sup>(1)</sup> » (ACT). En revanche, la méthode utilisée<sup>(2)</sup> ici n'intègre pas systématiquement la globalité de cet emploi. Celui-ci correspond en moyenne à 13 800 postes

mais, dans l'approche présente, seuls 9 600 sont considérés comme directement liés au tourisme.

En particulier, seulement 40 % des emplois de la restauration sont pris en compte car celle-ci répond aussi aux besoins de la population résidente.

Par ailleurs, la méthode considère qu'au sein des activités autres que les ACT se trouvent des emplois touristiques. Ainsi, 8 660 emplois relevant de ces autres activités, telles que les commerces alimentaires ou les parcs d'attraction, sont intégrés dans l'estimation de l'emploi lié au tourisme.

<sup>(1)</sup> Parmi celles-ci, figurent en général les activités suivantes : hôtellerie, autres hébergements touristiques (dont camping), restauration, cafés et débits de boisson, agences de voyage et offices de tourisme, activités thermales et thalassothérapie, remontées mécaniques.

<sup>(2)</sup> Voir méthodologie page 6

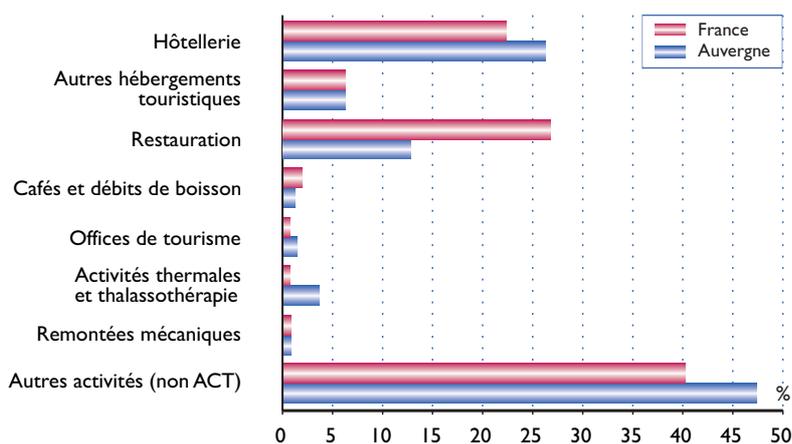
## L'hôtellerie en avant, la restauration en retrait

**E**n Auvergne, près de 26 % des emplois salariés liés au tourisme relèvent de l'hôtellerie (avec ou sans restaurant) et 13 % de la restauration (hors hôtellerie). Le poids de l'hôtellerie dans l'emploi touristique est plus fort qu'au niveau national (23 %). Celui de la restauration est en revanche sensiblement moins élevé (27 % pour la France et 22 % pour la province, la région Île-de-France étant particulièrement riche en restaurants). Globalement, la part de l'hôtellerie et de la restauration est plus faible de onze points en Auvergne que sur l'ensemble du territoire.

La région se distingue aussi par l'importance du thermalisme : 4 % de l'emploi touristique relève des activités thermales, alors que la part correspondante pour le niveau métropolitain reste inférieure à 1 % <sup>(3)</sup>.

<sup>(3)</sup> Activités thermales et de thalassothérapie

### Poids des activités dites « caractéristiques du tourisme » dans l'emploi lié au tourisme



Source : INSEE - DADS 2003

## 10 % des emplois dans le commerce alimentaire

**A**u sein des activités jugées habituellement comme non caractéristiques du tourisme, les petits commerces alimentaires ou à dominante alimentaire (boulangeries, boucheries, charcuteries, poissonneries, vente de fruits et légumes, supérettes...) prennent une place non négligeable dans l'emploi lié au tourisme. Ces commerces génèrent en moyenne annuelle

plus de 1 700 emplois, soit une part proche de 10 % du total des emplois touristiques. De même, les super et hypermarchés, avec 1 200 postes, représentent plus de 6 % de cet ensemble. Ces parts sont par ailleurs sensiblement plus élevées que celles constatées en France, où elles s'élèvent respectivement à 5,5 % et 4 %. Le poids des commerces de détail non

alimentaire (5 %) est proche de celui enregistré au niveau national. Il convient aussi de souligner l'importance dans l'emploi lié au tourisme des parcs d'attraction et casinos (4 % en Auvergne et 3 % en France) ou des établissements liés aux activités sportives et récréatives (autour de 4 % dans la région comme au niveau national).

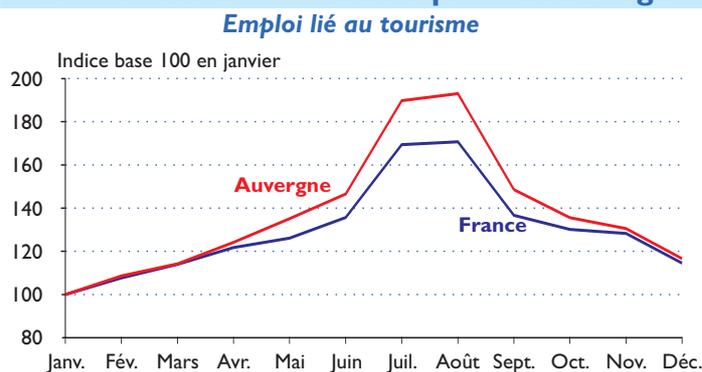
## Près de deux fois plus d'emplois touristiques en août qu'en janvier

**L**a saisonnalité de l'emploi salarié touristique est plus marquée que celle de l'ensemble de l'emploi salarié. Ainsi, en Auvergne, le rapport du nombre d'emplois touristiques en août (25 750) à celui de janvier (13 340) s'élève à 1,9.

Le même ratio calculé pour l'ensemble de l'emploi salarié auvergnat est inférieur à 1,1.

De plus, la saisonnalité de l'emploi touristique régional semble un peu plus forte que celle constatée au niveau national (rapport de 1,7).

### Une saisonnalité assez marquée en Auvergne



Source : INSEE - DADS 2003

En outre, seule l'activité « remontées mécaniques » bénéficie en Auvergne d'une saison hivernale plus riche en emplois touristiques que le reste de l'année.

Parmi les activités très saisonnières se trouvent les hébergements touristiques autres que l'hôtellerie, tels que les campings ou les villages de vacances. En Auvergne, ces activités connaissent, durant le mois de juillet, un emploi touristique plus de trois fois supérieur à celui du mois de janvier. Ce rapport est sensiblement plus élevé que celui constaté au niveau national (2,4 fois).

<sup>(4)</sup> Activités thermales et de thalassothérapie

<sup>(5)</sup> L'implantation de casinos est limitée par la loi aux stations balnéaires, thermales ou climatiques ainsi qu'à certaines agglomérations de plus de 500 000 habitants.

Les activités thermales sont aussi fortement saisonnières. Leur importance dans l'emploi lié au tourisme auvergnat s'accompagne de variations très importantes des effectifs salariés en cours d'année. Alors qu'au niveau national, l'emploi touristique au sein de ce secteur<sup>(4)</sup> double entre janvier et les mois de la haute saison estivale, il quadruple en Auvergne.

À l'inverse, la saisonnalité de l'emploi touristique semble plus limitée dans certaines activités. Ainsi, le ratio entre haute et basse saisons s'élève à 1,3 pour l'hôtellerie et 1,4 pour la restauration de la France métropolitaine.

Les coefficients de ces activités sont toutefois légèrement supérieurs pour la région Auvergne (respectivement 1,6 et 1,7).

Casinos et parcs d'attraction sont également des activités à saisonnalité relativement restreinte avec un ratio proche de 1,3 pour l'Auvergne comme pour le reste de la France. L'amplitude limitée des variations du niveau de l'emploi touristique reflète le fait que, bien que rattachés à des communes où est présente une activité thermale très saisonnière<sup>(5)</sup>, les casinos restent fréquentés tout au long de l'année. ➤

## L'ampleur du temps partiel reflète de la structure sectorielle

En 2003, les 18 260 emplois touristiques en moyenne annuelle représentent un volume de travail de 13 600 équivalents temps plein (ETP).

Le rapport du nombre d'ETP au nombre d'emplois s'élève ainsi à 0,75, mettant en évidence la relative importance du temps partiel dans l'emploi salarié lié au tourisme (ce ratio s'établit à 0,82 pour l'ensemble de l'emploi salarié auvergnat<sup>(6)</sup>).

Toutefois, l'ampleur du temps partiel dans l'emploi touristique est avant tout le reflet de sa structure sectorielle.

L'emploi lié au tourisme se concentre plus dans des activités fortement « consommatrices de temps partiel » que l'emploi non touristique. Mais le temps partiel ne concerne pas plus, pour une même activité, l'emploi touristique que le reste de l'emploi. Ainsi, les ratios ETP sur emplois sont très proches pour ces deux types d'emploi.

Seules quelques activités de commerce alimentaire recourent un peu plus au temps partiel pour leurs emplois touristiques (par exemple, ratio

de 0,69 pour l'emploi touristique contre 0,75 pour l'emploi non touristique dans la vente de viandes, de poissons ou de fruits et légumes). À l'opposé, dans les activités financières et immobilières, le temps partiel touche moins les postes liés au tourisme (ratio de 0,99 contre 0,95). Ceci peut signifier que, dans ces secteurs, le temps partiel correspond plutôt à un choix des salariés, choix qui n'est pas offert aux personnes recrutées pour faire face au surcroît d'activité estivale. ➤

<sup>(6)</sup> Emploi du champ DADS

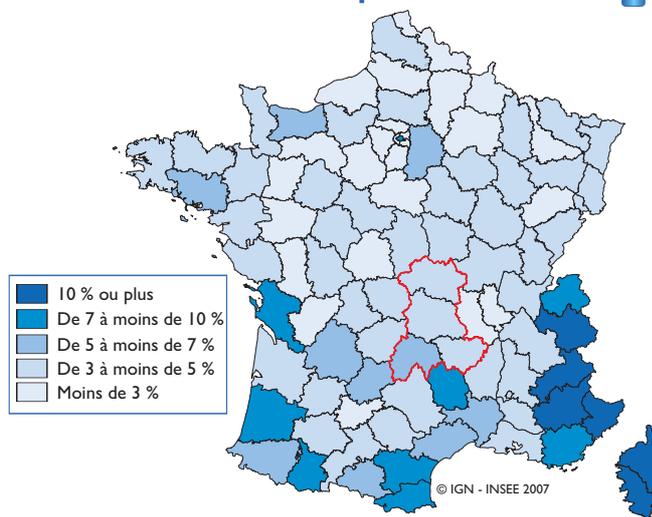
### Ratio « nombre d'ETP sur nombre d'emplois touristiques » pour quelques activités

Activité	Ratio
Cafés et débits de boisson	0,59
Commerces de viandes, poissons, fruits et légumes	0,69
Casinos et parcs d'attraction	0,71
Restauration	0,71
Hôtels	0,74
Super et hypermarchés	0,86
Activités thermales	0,90
Activités financières	0,99
<b>Toutes activités confondues</b>	<b>0,75</b>

**Note :** Plus le ratio est faible, plus le recours au temps partiel est élevé.

Source : INSEE - DADS 2003

### Poids de l'emploi lié au tourisme dans l'emploi salarié total



Source : INSEE - DADS 2003

L'emploi touristique dans les départements auvergnats

	Part dans l'emploi salarié auvergnat	Part dans l'emploi salarié touristique auvergnat	Part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié	Nombre d'emplois touristiques en janvier	Nombre d'emplois touristiques en août
Allier	24,1 %	22,6 %	4,2 %	3 030	5 470
Cantal	9,9 %	12,9 %	5,8 %	2 180	3 440
Haute-Loire	14,5 %	12,3 %	3,8 %	1 460	3 520
Puy-de-Dôme	51,5 %	52,2 %	4,5 %	6 670	13 320
<b>Auvergne</b>	<b>100,0 %</b>	<b>100,0 %</b>	<b>4,4 %</b>	<b>13 340</b>	<b>25 750</b>

Source : Insee - DADS 2003

## La moitié des emplois touristiques auvergnats dans le Puy-de-Dôme

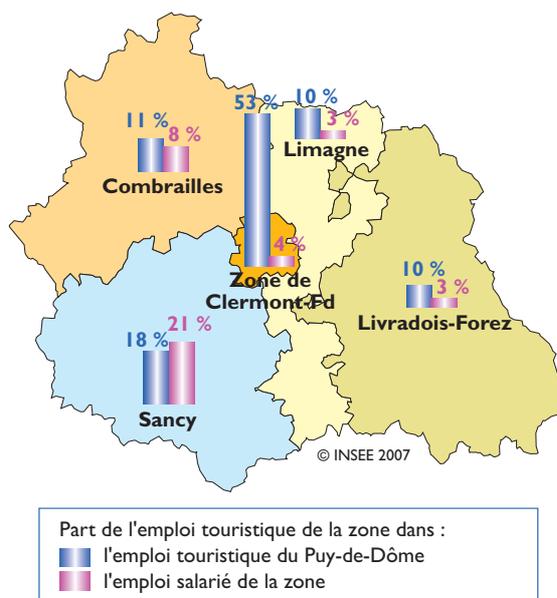
Le Puy-de-Dôme regroupe 52 % des emplois de l'Auvergne et sa part dans l'emploi touristique de la région est aussi de 52 %. Il compte 9 535 emplois dépendant directement du tourisme en 2003, soit 4,5 % de son emploi salarié.

Le département peut s'enorgueillir de la qualité de son patrimoine naturel : ainsi le Parc naturel des Volcans d'Auvergne s'étend sur le Puy-de-Dôme et le Cantal. La Chaîne des Dômes (dominée par le Puy-de-Dôme) et le Massif du Sancy apparaissent comme des sites touristiques majeurs. La richesse certaine en stations thermales (Royat, Châtelguyon, Saint-Nectaire, Le Mont-Dore, La Bourboule et Châteauneuf-Les-Bains) se traduit par un poids élevé de cette activité dans l'emploi touristique : il s'établit à près de 4 %, contre moins de 1 % en France métropolitaine.

Par ailleurs, le Puy-de-Dôme est, du fait de l'existence de l'agglomération clermontoise, le département auvergnat où la part de la restauration dans l'emploi touristique est la plus élevée (16 %). Toutefois, elle reste très inférieure à celle constatée en France métropolitaine (27 %). Inversement, la part de l'hôtellerie est la plus faible de la région avec 24 %. Elle est quand même supérieure d'un point à la moyenne nationale.

La concentration de l'emploi lié au tourisme est forte : la zone touristique de Clermont-Ferrand regroupe 53 % de l'emploi salarié touristique du département. La part touristique de l'emploi salarié de la zone clermontoise est cependant assez faible : elle reste inférieure à 4 %. À l'inverse, la zone du Sancy est très riche en emplois touristiques. Leur poids atteint 21 %. Ceci explique que cette zone, qui affiche

### Les zones touristiques du Puy-de-Dôme



Source : INSEE - DADS 2003

moins de 4 % de l'emploi salarié du département, représente 18 % de l'emploi salarié touristique. En particulier, plus de la moitié des emplois touristiques dans le thermalisme et dans les activités d'hébergements autres que l'hôtellerie est concentrée dans le secteur du Sancy. ➤

## Impact important du thermalisme dans l'Allier

Dans l'Allier, 4 120 emplois relèvent directement du tourisme en 2003. Ils représentent 4,2 % de l'emploi salarié du département et 23 % de l'emploi salarié touristique auvergnat. Comme l'ensemble de l'Auvergne, l'Allier bénéficie de la richesse de son patrimoine naturel avec des sites remarquables comme la forêt de Tronçais. Un atout naturel particulièrement fort du département réside dans

les eaux thermales. L'Allier abrite ainsi plusieurs stations thermales : Vichy, Bourbon-l'Archambault et Néris-les-Bains. L'importance du thermalisme se reflète dans la part de cette activité au sein de l'emploi salarié touristique : elle atteint 7 %, plaçant l'Allier en tête des départements français.

De plus, l'association des établissements de jeux aux stations thermales

se traduit par un poids élevé dans l'emploi touristique des parcs d'attraction et des casinos. Avec 7 %, l'Allier se classe au 4<sup>e</sup> rang des départements métropolitains. Toutefois, ces résultats ne doivent pas être imputés uniquement à l'activité des casinos. Ils découlent aussi de la présence près de Moulins du grand parc de loisirs Le Pal qui enregistre plus de 400 000 entrées en 2005.

En ce qui concerne les hébergements touristiques, l'Allier se caractérise par la part conséquente de l'hôtellerie dans l'emploi lié au tourisme (29 % contre respectivement 26 % et 23 % aux niveaux régional et national), con-

trebalancée par celle très faible des autres formes d'hébergement (1 % contre plus de 6 % pour l'Auvergne ou la France). L'Allier ne représente ainsi que 14 % des nuitées en camping de la région en 2003.

Enfin reste à souligner la contribution du commerce en grandes surfaces (super et hypermarchés) à l'emploi lié au tourisme : cette activité génère 9 % de cet emploi. ➤

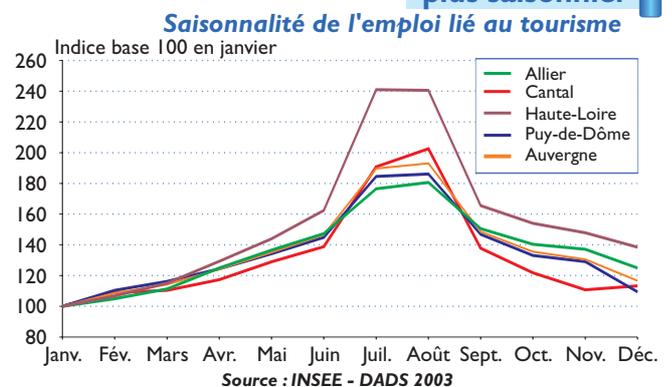
## La restauration faiblement représentée dans l'emploi touristique en Haute-Loire

La Haute-Loire accueille 14 % de l'emploi salarié régional mais seulement 12 % de l'emploi touristique. L'emploi lié au tourisme représente 2 250 postes en 2003, soit 3,8 % de l'emploi salarié du département. Bien que dotée de riches patrimoines naturel et culturel (la cathédrale du Puy-en-Velay a été classée par l'UNESCO au patrimoine mondial de l'humanité), la Haute-Loire apparaît comme le département auvergnat pour lequel la part de l'emploi touristique dans l'emploi salarié est la moins élevée.

Les activités d'hébergement touristique sont bien représentées dans l'emploi touristique alligérien, aussi bien l'hôtellerie (30 % de cet emploi) que les autres types d'accueil tels que les campings ou les villages de vacances (11 %). À l'inverse, la part de la restauration est faible avec 5 %, soit la valeur la moins forte de France. Cette faiblesse peut en partie s'expliquer par l'importance de la restauration d'hôtellerie : plus des deux tiers des hôtels offrent un service de restauration. En parallèle, les petits commerces alimentaires (ou à dominante alimentaire) contribuent fortement à l'emploi lié au tourisme : leur part s'élève à 17 % en Haute-Loire pour 10 % en Auvergne et 5 % en France métropolitaine. Le poids élevé de cette activité commerciale reflète sans doute le comportement de consommation des touristes ne logeant pas à l'hôtel. Ceux-ci privilégieraient, pour des raisons économiques ou parce que l'offre de restauration est limitée<sup>(7)</sup>, les repas « maison » à ceux pris au restaurant.

La Haute-Loire est par ailleurs un département tourné vers la nature. Elle propose ainsi une palette étendue de loisirs, tels que les randonnées pédestre ou équestre, le cyclotourisme et le VTT, les sports d'eaux vives... Canoë, kayak et rafting se pratiquent dans les gorges de l'Allier ou dans celles de la Jeune Loire. Cette offre d'activités à caractère plutôt sportif se traduit, à travers le développement de centres

### L'emploi touristique alligérien plus saisonnier



de vacances axés sur les sports de nature, par l'importance de la part des activités sportives et récréatives dans l'emploi lié au tourisme. La Haute-Loire fait ainsi partie des rares départements où celle-ci dépasse 10 %.

Enfin, ce département se distingue des autres départements auvergnats par une plus grande saisonnalité de l'emploi touristique. Le niveau de celui-ci est 2,4 fois plus élevé durant la haute saison d'été qu'en janvier. Cette particularité s'explique en partie par le poids des hébergements touristiques de type campings ou villages de vacances, par nature saisonniers, et des activités récréatives et sportives qui se révèlent aussi très saisonnières en Haute-Loire. Cette saisonnalité marquée s'accompagne d'un recours au temps partiel un peu plus fort que pour le reste de l'Auvergne : le ratio ETP sur emplois de ce département n'est que de 0,71. ➤

<sup>(7)</sup> La part de la restauration dans l'emploi salarié total (touristique et non touristique) est de 1 % pour la Haute-Loire contre 1,4 % pour l'Auvergne et 2 % pour la France.

## Comme pour la Haute-Loire, une part de la restauration peu élevée dans le Cantal

Le Cantal réunit moins de 10 % de l'emploi salarié régional mais représente 13 % de la part liée au tourisme, soit 2 350 postes en 2003. Le poids de l'emploi touristique dans l'emploi salarié cantalien, qui atteint 5,8 %, est donc sensiblement supérieur à ceux des autres départements auvergnats. Le patrimoine naturel, en

particulier les monts du Cantal (Plomb du Cantal, Puy-Mary...), contribue largement à l'importance de la fréquentation touristique. Le Lioran, première station du Massif central par la superficie de son domaine skiable, génère par exemple un emploi touristique associé au fonctionnement des remontées mécaniques de plus de

120 personnes en haute saison hivernale (2 % de l'emploi touristique en moyenne annuelle contre moins de 1 % au niveau national). Cette attractivité touristique trouve écho dans l'importance des activités d'hébergement : le Cantal contribue à 21 % des nuitées en camping et 15 % des nuitées en hôtel que comptabilise l'Auvergne.

De façon cohérente, l'emploi touristique dépendant de ces activités atteint un niveau élevé. L'hôtellerie fournit ainsi 28 % des postes liés au tourisme du département et les autres hébergements (campings, villages de vacances...) 10 %, contre respectivement 23 % et 6 % au niveau de la France métropolitaine.

La contrepartie de cette activité hôtelière soutenue est une activité de restauration autonome limitée : seulement 7 % de l'emploi touristique est associé à celle-ci, contre 13 % et 27 % aux niveaux régional et national. ➤

## Auvergne : emplois touristiques nombreux dans l'hôtellerie et plus rares dans la restauration

Part des activités d'hôtellerie et de restauration dans l'emploi touristique

Hôtellerie  
(avec ou sans restaurant)



Restauration  
(hors hôtellerie)



Source : INSEE - DADS 2003

### Sources et méthodologie

La méthode d'estimation de l'emploi lié au tourisme ne concerne que l'emploi salarié. De plus, elle porte seulement sur l'emploi direct (qui implique un contact direct avec les touristes) et ne permet pas une évaluation des emplois indirects (emplois des fournisseurs, sous-traitants, prestataires de services des établissements en contact direct avec les touristes) ou induits (emplois répondant à la demande des personnes en emploi direct ou indirect).

Cette méthode fait appel à la source DADS (Déclarations Annuelles de Données Sociales). Elle est basée sur deux typologies : une typologie des communes (à trois modalités) et une classification des activités (à cinq modalités). Tout ou partie de l'emploi d'un établissement sera considéré comme touristique en fonction de la nature de son activité et du niveau d'équipement touristique de la commune où il est établi.

Les règles de détermination de l'emploi touristique peuvent être résumées dans le tableau suivant :

Type d'activité	Type de commune		
	Bien équipée pour le tourisme	Moyennement équipée pour le tourisme	Peu équipée pour le tourisme
100 % touristique	Tout l'emploi	Tout l'emploi	Tout l'emploi
Fortement touristique	+ Emploi saisonnier partie de l'emploi permanent	+ Emploi saisonnier partie de l'emploi permanent	Aucun emploi
Moyennement touristique	+ Emploi saisonnier partie de l'emploi permanent	Emploi saisonnier	Aucun emploi
Faiblement touristique	Emploi saisonnier	Aucun emploi	Aucun emploi
Non touristique	Aucun emploi	Aucun emploi	Aucun emploi

L'emploi permanent correspond à la différence entre emploi total et emploi saisonnier.

Dans le cas des activités fortement touristiques au sein des communes bien ou moyennement équipées pour le tourisme et des activités moyennement touristiques dans des communes bien équipées, la partie de l'emploi permanent qui sera intégrée à l'emploi touristique est déterminée par différence entre l'emploi total et une estimation de l'emploi nécessaire à la réponse aux besoins de la population résidente ou de la population non résidente qui consomme lors de déplacements non touristiques sur la commune.

### Les principales sources utilisées :

- Déclarations Annuelles de Données Sociales (DADS) - Année 2003. Champ : emploi salarié, hors agriculture, services domestiques et services de l'État.
- Enquête de fréquentation dans l'hôtellerie et enquête sur l'hôtellerie de plein air réalisées en partenariat avec le Ministère du tourisme - Année 2003.

#### Directeur de la publication

> Michel GAUDEY

Directeur régional de l'INSEE

#### Rédaction en chef

> Sébastien TERRA

> Daniel GRAS

#### Composition et mise en page

> Murielle CAVAU

www.insee.fr/auvergne

> Toutes les publications accessibles en ligne

#### Création maquette

> Free Mouse 06 87 18 23 90

#### Impression

> Colorteam

#### Crédit photo

> INSEE Auvergne



3, place Charles de Gaulle  
BP 120  
63403 Chamalières Cedex  
Tél. : 04 73 19 78 00  
Fax : 04 73 19 78 09

Prix du numéro : 2,30 €